CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 janvier 2020 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Young Paradis et les conseillers messieurs Jean-Luc Groulx, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Étaient absents : les conseillers messieurs André Cliche et Eric Johnston

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Benoît Cadieux, Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 01.

2020-01-895 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- **2.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019;
- **2.2** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2019;
- **2.3** Correction au procès-verbal du 20 septembre 2019;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

Rapport du maire et des présidents de comité ;

5. ADMINISTRATION

- **5.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2019;
- **5.2** Adoption du Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020;
- **5.3** Adoption du Règlement 2019-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-la-Rivière pour la période hivernale 2019-2020;
- **5.4** Fin de probation de Madame Véronique Cronier
- **5.5** Avis de motion Règlement SQ-2019;
- **5.6** Approbation de l'augmentation salariale des cadres et des professionnels pour l'année 2020;
- **5.7** Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité (ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes)
- **5.8** Emprunt temporaire – Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut – Règlement 2019-563 décrétant un emprunt pour une dépense de 2 500 000 $ remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour les travaux de réfection des chemins du Lac-Farmer et Notre-

Dame-Sud et des rues Chisholm et du Domaine;

5.9 Adoption du plan d'action citoyen 2020-2022 + dans le cadre des politiques Familles-Aîné (e)s;

5.10 Fin des travaux sur la route Principale – RIRL 2016-310;

5.11 Abolition du poste de contremaître aux Travaux publics

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2019-25, # 2019-26 des pompiers et premiers répondants ;

6.2 Entente intermunicipale, entre Brownsburg-Chatham et Wentworth-Nord, établissant la fourniture de services d'entraide automatique et mutuelle pour la protection contre l'incendie

6.3 Démission de monsieur Alexandre Desmarais au titre de pompier et premier répondant;

6.4 Autorisation pour la mise en place de quatre barrages routiers sur le territoire de Wentworth-Nord lors de la guignolée 2020;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 décembre 2019 ;

9.2. Adoption 1er projet de règlement 2017-496-2 amendant le règlement 2017-496 concernant les permis et certificats;

9.3. Dérogation mineure 2019-0294 – Lotissement rue de l'Adiante;

9.4. Dérogation mineure 2019-0355 – Lotissement rue des Pruches;

9.5. Dérogation mineure 2019-0360 – Lotissement en territoire rénové;

9.6. Adoption du Règlement 2017-498-4-A modifiant le règlement de zonage 2017-498;

9.7. Cession pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2019-0202;

9.8. Offre d'achat lot 5 590 020;

9.9. Avis de motion projet de règlement 2017-496-3 amendant le Règlement 2017-496 concernant les permis et certificats

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. AFFAIRES NOUVELLES – ÉGLISE SAINT-MICHEL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2020-01-896 **2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

2020-01-897 **2.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2019.

2020-01-898 **2.3 CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de corriger le procès-verbal du 20 septembre 2019 comme suit :

– À la résolution 2019-09-775, changer le numéro de DM 2019-0219 pour DM 2019-0209

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, Maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2020-01-899 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2019

FONDS D'ADMINISTRATION 2018		**FONDS D'ADMINISTRATION 2019**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	99 198.63 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	139 220.84 $
Déneigement :	76 187.44 $	Déneigement :	116 645.79 $
Remboursement en capital & Intérêts	62 056.03 $	Remboursement en capital & Intérêts	67 637.59 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	74 329.68 $	Salaires nets :	69 259.55 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	29 524.04 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	58 748.23 $
ACHATS (lot 11) :	224 880.69 $	**ACHATS** (lot 11) :	63 564.31 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Ordures et recyclage :	147 457.26 $	Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2018		**Année 2019**	
Piano pavillon Montfort	10 498.75 $	Réseau routier 4 rues :	73 645.68 $
TOTAL	**724 132.52 $**	**TOTAL**	**588 721.99 $**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

2020-01-900 **5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le budget de la municipalité pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2020 au montant de 5 745 918 $;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières et spéciales et de fixer les intérêts ainsi que les compensations pour l'année;

ATTENDU QUE la municipalité n'entend pas se prévaloir des dispositions de la section III.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale, LRQ, c.F-2.1* en ce qui a trait à la variété du taux de taxes foncière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx à la séance ordinaire du Conseil le 13 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2019 et qu'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le règlement numéro 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensation et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020, soit adopté.

2020-01-901 **5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-581 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-LA-RIVIÈRE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2019;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires ont donné leur accord pour que certains travaux d'entretien hivernal du chemin du Lac-la-Rivière soient effectués à leurs frais;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé Règlement 2019-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-la-Rivière a déjà été distribuée aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le règlement numéro 2019-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-la-Rivière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2019-2020.

2020-01-902 **5.4 FIN DE PROBATION DE MADAME VÉRONIQUE CRONIER**

ATTENDU QUE madame Véronique Cronier a été engagée au poste d'adjointe à la Direction générale et à la Mairie le 20 septembre 2019;

ATTENDU QUE madame Cronier était assujettie à une période de probation avant d'être confirmée au poste d'adjointe à la Direction générale et à la Mairie;

ATTENDU QUE l'évaluation de la performance complétée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a conclu que la performance de madame Cronier était satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mettre fin à la période de probation de madame Véronique Cronier et de confirmer celle-ci au poste d'adjointe à la Direction générale et à la Mairie au sein de Wentworth-Nord.

2020-01-903 **5.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SQ-2019**

Le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le projet de règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre sera déposé

2020-01-904 **5.6 APPROBATION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES ET DES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière a présenté ses recommandations aux membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'augmentation proposée est dans les limites budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'approuver les augmentations salariales tel que recommandé.

2020-01-905 **5.7 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES)**

La liste des personnes endettées envers la Municipalité (ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes) a été déposée.

2020-01-906 **5.8 EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT 2019-563 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR UNE DÉPENSE DE 2 500 000 $, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE N'EXCÉDANT PAS 25 ANS, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DU LAC-FARMER ET NOTRE-DAME-SUD ET DES RUES CHISHOLM ET DU DOMAINE**

ATTENDU l'adoption du Règlement 2019-563 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 500 000 $, remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour des travaux de réfection des chemins du Lac-Farmer et de Notre-Dame-Sud ainsi que des rues Chisholm et du Domaine ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un emprunt temporaire pour la réalisation des travaux de réfection des chemins du Lac-Farmer et de Notre-Dame-Sud ainsi que des rues Chisholm et du Domaine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la Municipalité emprunte jusqu'à concurrence de 100 % du montant décrété par le Règlement 2019-563, que monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents requis par la signature des billets et d'autoriser Madame Marie-France Matteau à faire une demande de marge de crédit temporaire à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut.

Il est entendu que cet emprunt sera fait à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut au taux préférentiel.

2020-01-907 **5.9 ADOPTION DU PLAN D'ACTION CITOYEN 2020-2022 + DANS LE CADRE DES POLITIQUES FAMILLES-AÎNÉ (E)S**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place les programmes de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Luc Groulx, conseiller municipal a été élu responsable des questions familles (RQF) auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut par la résolution numéro 2018-08-325 ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Wentworth-Nord ont réalisé une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés ;

ATTENDU QU'un comité de révision des politiques familles-aînés pour la municipalité a été formé par la résolution numéro 2019-01-495 le 18 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le comité s'est réuni à plusieurs reprises avec le représentant de la MRC afin d'élaborer le plan d'action citoyen 2020-2022 + dans le cadre des politiques familles-aînés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le plan d'action citoyen 2020-2022 + de Wentworth-Nord dans le cadre des politiques familles-aînés.

2020-01-908 **5.10 FIN DES TRAVAUX SUR LA ROUTE PRINCIPALE – RIRL 2016-310**

ATTENDU QUE la Municipalité a complété les travaux de réfection de la chaussée sur une portion de la route Principale pour un montant totalisant 1 521 150.90 $ taxes incluses ;

ATTENDU QU'il y a lieu de présenter une demande de versement de l'aide financière consentie en vertu d'une entente dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (dossier RIRL-2016-310) ;

PAR CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de confirmer la fin des travaux de réfection de la chaussée sur une portion de la route Principale ;

D'autoriser madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du Volet – Redressement des infrastructures routières locales du Programme Réhabilitation du réseau routier local du gouvernement du Québec.

2020-01-909 **5.11 ABOLITION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la complexité que représente les travaux de réfection des chemins municipaux du territoire de Wentworth-Nord ;

ATTENDU la nécessité de procéder à une réorganisation administrative du service des Travaux publics afin de mieux desservir les citoyens ;

ATTENDU QUE cette réorganisation administrative oblige l'abolition du poste de contremaître du service des Travaux publics ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à l'embauche d'un technicien en génie civil, chargé de projet afin de mieux palier à ses besoins ;

Messieurs Yvon Paradis et David Zgodzinski remercient publiquement monsieur Parent pour ses années de services.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'abolir le poste de contremaître au service des Travaux publics.

De transmettre nos remerciements à monsieur Jean-Sébastien Parent pour sa constance, son assiduité et son dévouement au cours des années passées au sein de l'équipe du service des Travaux publics de Wentworth-Nord et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses futurs projets.

De procéder à l'ouverture du poste de Technicien en génie civil, chargé de projet et de l'afficher.

2020-01-910 **6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2019-25, ET # 2019-26 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2019-25, et #2019-26 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 2 sorties	34.32	779.55 $	

Premiers répondants	311.76 $
Prévention	433.79 $
Divers en caserne	1 791.23 $
- Travail administratif	
Garde externe	1 452.50 $
Pratique premiers répondants	
Formation pompiers	
Formation premiers répondants	4 108.80 $
TOTAL :	**8 877.63 $**

2020-01-911 **6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE, ENTRE BROWNSBURG-CHATHAM ET WENTWORTH-NORD, ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch.S3.4)*, laquelle permet d'établir un système d'entraide entre les services de Sécurité incendie;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure, entre elles, une entente relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE les besoins en ressources humaines et matérielles pour réaliser les objectifs de la mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil une partie essentielle du susdit schéma s'avère être les plans de mise en œuvre (PMO) des municipalités locales prévoyant une assistance mutuelle tel que prescrit par les orientations;

ATTENDU QUE les parties sont en mesure de s'entraider et de se prêter mutuellement assistance en matière de protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente pour la fourniture mutuelle de services en sécurité incendie sur leur territoire respectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à signer l'entente intermunicipale, entre Brownsburg-Chatham et Wentworth-Nord, établissant la fourniture de services d'entraide automatique et mutuelle pour la protection contre l'incendie.

2020-01-912 **6.3 DÉMISSION DE MONSIEUR ALEXANDRE DESMARAIS AU TITRE DE POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT**

ATTENDU la lettre de démission reçue le 13 janvier 2020, de monsieur Alexandre Desmarais au titre de pompier et premier répondant du service des Incendies et des Premiers répondants de Wentworth-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Alexandre Desmarais et de lui transmettre nos remerciements pour son dévouement au cours des années passées au sein de l'équipe du service des Incendies et des Premiers répondants de Wentworth-Nord.

2020-01-913 **6.4 AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DE QUATRE BARRAGES ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD LORS DE LA GUIGNOLÉE 2020**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser les quatre (4) barrages routiers de 9 h à 14 h, aux quatre endroits suivants lors de la tenue de la Guignolée prévue le samedi 12 décembre 2020 :

- À l'angle de la route Principale et du chemin du Lac-Farmer;
- À l'angle du chemin Millette et du chemin du la Rivière-Perdue;
- À l'angle de la route Principale et de la montée Sainte-Marie;
- Sur la route Principale face au pavillon Montfort, situé au 160, route Principale.

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec à titre d'information.

2020-01-914 **9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

La liste des permis émis du 1er au 31 décembre 2019 est déposée.

2020-01-915 **9.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-496 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de modifier les contraventions et pénalités relatives aux dispositions générales du Règlement 2017-496 concernant les permis et certificats entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de corriger, par la même occasion, certains éléments du règlement sur les permis et certificats numéro 2017-496;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant la présentation du présent projet de Règlement 2017-496-2 a été donné par le conseiller Eric Johnston à la séance ordinaire du 13 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le projet de règlement 2017-496-2 amendant le Règlement 2017-496 concernant les permis et certificats.

2020-01-916 **9.3 DÉROGATION MINEURE 2019-0294 – LOTISSEMENT RUE DE L'ADIANTE**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-0294 vise à autoriser la création du lot de rue projeté 6 330 718 du cadastre du Québec qui aura une largeur de 2,95 mètres dans sa section la plus étroite;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement numéro 2017-497 prescrit que l'emprise d'une voie locale comprenant une pente transversale de moins de 10 % doit respecter une largeur minimale de 12 mètres;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale permettra d'identifier une voie verbalisée existante depuis 1896 et permettre que les lots situés en bordure de celui-ci ne soient plus enclavés;

ATTENDU QUE ce tronçon de rue est situé en partie sur le territoire du canton de Harrington et qu'il possède une largeur totale de 11,70 mètres;

ATTENDU QUE cette demande est un cas isolé et ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser l'opération cadastrale et ainsi permettre la création du lot de rue projeté 6 330 718 du cadastre du Québec qui aura une emprise d'une largeur de 2,95 mètres dans sa section la plus étroite au lieu de posséder une largeur minimale de 12 mètres et ce, tel que prescrit au règlement pour toute voie locale possédant une pente transversale de moins de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser l'opération cadastrale et ainsi permettre la création du lot de rue projeté 6 330 718 du cadastre du Québec qui aura une emprise d'une largeur de 2,95 mètres dans sa section la plus étroite au lieu de posséder une largeur minimale de 12 mètres et ce, tel que prescrit au règlement pour toute voie locale possédant une pente transversale de moins de 10 %.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

2020-01-917 **9.4 DÉROGATION MINEURE 2019-0355 – LOTISSEMENT RUE DES PRUCHES**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-0355 vise la création du lot projeté 6 349 857 qui aura une largeur de 48,29 mètres à la limite avant du lot et de 32,89 mètres à la limite de la bordure du lac;

ATTENDU QUE cette demande vise également la création du lot projeté 6 349 858 du cadastre du Québec qui aura une largeur de 48,27 mètres à la limite avant du lot et de 32,90 mètres à la limite de la bordure du lac;

ATTENDU QUE ces lots projetés sont situés dans la zone Habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth) dans laquelle on exige que tout nouveau lot à bâtir respecte une largeur minimale de 60 mètres;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement numéro 2017-495 prescrit que pour un lot riverain, la largeur minimale prescrite à la grille des usages doit être observée à la limite avant du lot et à la limite de la bordure du lac ou du cours d'eau;

ATTENDU QUE hormis les largeurs, ces lots projetés posséderont des superficies et des profondeurs conformes;

ATTENDU QUE l'application des dispositions du règlement de lotissement ne semble pas causer un préjudice sérieux au requérant autre le fait de ne pas permettre la construction de deux nouvelles résidences au lieu d'une seule;

ATTENDU QUE les pentes du terrain semblent permettre difficilement l'implantation de deux résidences sur ces terrains;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale permettra la construction éventuelle de deux nouvelles constructions qui n'entraîneront pas une pression additionnelle sérieuse sur le lac Wentworth en raison du faible développement sur sa rive nord-est;

ATTENDU QUE cette demande ne respecte pas l'un des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495 visant à favoriser la protection des lacs en planifiant des lots de plus grande superficie à l'intérieur des bassins versants des lacs;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme tiennent à ne pas formuler de recommandation à l'égard de la présente demande et privilégient laisser cette décision entre les mains du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2019-0355.

2020-01-918 **9.5 DÉROGATION MINEURE 2019-0360 – LOTISSEMENT EN TERRITOIRE RÉNOVÉ**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-0360 vise à autoriser que le lot 5 939 337 du cadastre du Québec possède une profondeur moyenne de 76 mètres;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans la zone Habitation H-28 (Bassin du lac

Wentworth) dans laquelle on exige que tout nouveau lot à bâtir respecte une profondeur minimale de 100 mètres;

ATTENDU QUE ce lot anciennement composé d'une partie du lot 18 du rang 6 ne bénéficie pas d'un privilège au lotissement dû au fait qu'il existe à ses dimensions depuis 2008 et par le fait même ne constitue pas un lot constructible;

ATTENDU QU'une des conditions d'émission d'un permis de construction est que le lot sur lequel doit être érigée une construction soit conforme au règlement de lotissement en vigueur ou bénéficie de droits acquis;

ATTENDU QU'un permis de construction a été délivré par erreur sur ce lot en septembre 2019 et que cette demande visera à régulariser son statut et d'en faire un lot à bâtir;

ATTENDU QUE hormis sa profondeur, ce lot possède une superficie et une largeur amplement conforme;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'Urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser que le lot 5 939 337 du cadastre du Québec possède une profondeur moyenne de 76 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 100 mètres et ce, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone Habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure de manière à autoriser que le lot 5 939 337 du cadastre du Québec possède une profondeur moyenne de 76 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 100 mètres et ce, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone Habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

2020-01-919 **9.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-498-4-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de favoriser le développement résidentiel ;

ATTENDU QUE l'activité extractive n'est pas possible sur le lot visé dans la zone I-02 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement de zonage 2017-498 le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Luc Groulx et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 18 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 15 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la population a exprimé une opposition à seulement l'un des deux articles visés par le premier projet de règlement numéro 2017-498-4 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2017-498-4 a été scindé en deux, et ainsi la présente version est le règlement identifié comme le règlement numéro 2017-498-4-A ;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 13 décembre 2019 ;

ATTENDU la publication, conformément à la loi, d'un avis informant la population de la possibilité de déposer une demande de participation à un référendum le 7 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2017-498-4-A amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté.

2020-01-920 **9.7 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2019-0202**

ATTENDU QUE la demande de permis de construction 2019-0202 vise la construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 939 337 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le lot d'origine était composé d'une partie du lot 18 du Rang 6 et n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'il a résulté de la rénovation cadastrale la superficie de terrains à céder ou la somme d'argent à verser s'applique lors de la délivrance du permis de construction ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain (1 170,77 m^2), soit en argent pour un montant de 1 057 $;

ATTENDU QUE le Conseil municipal n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs et espaces verts soient acquittés en argent pour un montant de 1 057 $.

2020-01-921 **9.8 OFFRE D'ACHAT TERRAIN LOT 5 590 020**

ATTENDU l'offre d'achat reçu, le 3 janvier 2020, pour l'acquisition du lot numéro 5 590 020, soit une superficie totale d'environ 2 854,100 m^2, par les propriétaires des lots numéro 5 587 934, 5 587 935, 5 587 936 et 5 588 053;

ATTENDU QUE la vente du terrain en façade de la propriété, jumelé au lot 5 588 053, permettrai au demandeur d'obtenir un frontage suffisant afin d'en

faire des lots constructibles ;

ATTENDU QU'une opération cadastrale nécessitant l'obtention d'une demande de dérogation mineure sera nécessaire afin de pouvoir procéder au regroupement de l'ensemble des lots ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat, de madame Caroline Gagnon et monsieur Ghislain Bilodeau, propriétaires des lots 5 587 934, 5 587 935, 5 587 936 et 5 588 053, pour le lot numéro 5 590 020, soit une superficie d'environ 2 584,100m^2 pour la somme de 800 $ plus les taxes actuellement en vigueur. Les frais relatifs à l'opération cadastrale, la demande de dérogation mineure ainsi que tout autres frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser monsieur François Ghali, Maire et madame Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2020-01-922 **9.9 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2017-496-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-496 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Avis de motion est donné par la conseillère madame Suzanne Paradis, que le projet de règlement numéro 2017-496-3 sera déposé lors d'une séance subséquente du Conseil municipal

2020-01-923 **12 AFFAIRES NOUVELLES – ÉGLISE SAINT-MICHEL**

ATTENDU QUE l'Église Saint-Michel-de-Wentworth a été acquise par la municipalité de Wentworth-Nord, non pour la démolir mais bien pour la rénover et en faire un centre communautaire;

ATTENDU QUE l'Église Saint-Michel-d- Wentworth figure au Registre du patrimoine culturel du ministère de la Culture et des Communications du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE l'Église Saint-Michel-de-Wentworth constitue le centre communautaire Saint-Michel où des centaines de citoyens s'y retrouvent à l'occasion d'activités et d'événements culturels, sociaux et religieux;

ATTENDU QUE l'Église Saint-Michel-de-Wentworth est le siège d'organismes communautaires dont les activités rayonnent bien au-delà des limites de la municipalité de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE la municipalité a consulté ses citoyens pour préciser la vocation de l'Église Saint-Michel-de-Wentworth et qu'il en est ressorti qu'il faille prioriser les usages communautaires et culturels et bonifier les espaces actuels déjà utilisés par les organismes locaux;

ATTENDU les recommandations favorables à la préservation et au maintien du bâtiment de l'Église Saint-Michel-de-Wentworth faites par un urbaniste et conseiller en patrimoine religieux;

ATTENDU QUE Wentworth-Nord a conduit un audit technique de l'immeuble en 2018 réalisé par Bellemare et Gilbert, architectes, lequel recense les travaux nécessaires pour assurer la pérennité de l'Église Saint-Michel-de-Wentworth;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Michel, ceux de Laurel et de Montfort ont clairement exprimé leurs vœux de voir la municipalité rénover et réaménager l'Église Saint-Michel-de Wentworth pour en faire un centre communautaire digne

de ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal acquiesce aux vœux de ces citoyens et souhaite rénover et aménager l'Église Saint-Michel-de-Wentworth en centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR DAVID ZGODZINSKI

4 pour :
Madame Suzanne Paradis, Messieurs Yvon Paradis, Jean-Luc Groulx et François Ghali
1 contre :
Monsieur David Zgodzinski

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur François Ghali

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que la municipalité prenne toutes les mesures nécessaires, jusqu'à concurrence de 150 000 $ pour préserver et protéger des inondations printanières de l'Église Saint-Michel-de-Wentworth;

Que la municipalité établisse une veille afin de soumettre le plus rapidement possible aux gouvernements supérieurs et aux institutions publiques, toute demande de subvention susceptible d'aider la municipalité à rénover et à réaménager l'Église Saint-Michel-de-Wentworth.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de poser des questions au Conseil municipal

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 17 janvier 2020.

2020-01-924 **14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de lever la séance ordinaire à 21 heures 01 minutes

_____	_____
François Ghali Maire	Marie-France Matteau Directrice générale et secrétaire-trésorière